

Prêt(e) à exposer avec le Quartier des Arts du Cheval Blanc?

En prévision des futures expositions, nous vous rappelons ici les critères de base pour qu'un tableau soit accepté par les responsables des Expositions du QACB et accroché dans l'un de nos lieux d'exposition.

Quel que soit l'organisme chargé de faire l'accrochage de nos œuvres, il est **toujours** de la responsabilité de chaque artiste de s'assurer que chacun de ses tableaux est vraiment prêt à être accroché, ce qui veut dire:

- avoir un cadre ou, s'il s'agit d'une présentation "galerie", avoir tous ses côtés peints;
- être muni d'œillets, préférablement plats, et dissimulés à l'arrière, à l'intérieur du cadre; ceci évite d'égratigner la surface du mur et, d'autre part, permet au tableau de reposer vraiment droit contre le mur.
- être muni d'un fil de métal solide pour cadres capable de supporter le poids de l'oeuvre encadrée, et accroché solidement aux œillets. Pour éviter de vous blesser aux doigts, envelopper les bouts du film métallique avec du ruban à masquer.

Sur le lieu de l'accrochage, chacun doit aussi remplir un petit carton avec le logo du QACB, pour identifier son oeuvre et renseigner l'acheteur éventuel. Ces cartons seront fournis sur place.

Au moment de l'accrochage, les infos concernant chaque oeuvre devront être consignées sur le registre d'exposition, qui sera conservé par la personne responsable de l'accrochage.

Ces informations, vous devriez les avoir déjà notées sur le formulaire « Liste de mes œuvres exposées ».

Les responsables des expositions vous demandent de leur communiquer ces informations à l'avance, par courriel ou par téléphone, afin de se faire une idée du nombre des œuvres attendues, et de leur format.

Il est pratique de conserver une copie du formulaire pour vous-même.

Chacun doit aussi s'occuper de récupérer les matériaux utilisés pour emballer son oeuvre, et non pas les laisser sur place pendant la durée de l'exposition.

Et voilà, rien de compliqué, en somme!